



## **MASTRAD ANNONCE : la réalisation d'un placement privé de 1m€**

**Paris, le 19 novembre 2018** – MASTRAD (EURONEXT GROWTH : ALMAS ; ISIN : FR0004155687), marque innovante dans les ustensiles de cuisine annonce la réalisation d'une émission d'obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'actions attachés avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offres visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier

*Il est précisé que l'émission d'OCABSA avec suppression du DPS, objet du présent communiqué, n'est pas soumise à l'établissement d'un prospectus visé par l'AMF.*

### **Contexte et objet de l'opération**

MASTRAD annonce avoir finalisé dans la journée du 16 novembre 2018 une émission de 1 M€ dans le cadre d'un placement privé, faisant suite à l'augmentation de capital de 0,4 m€ réalisée le 12 novembre 2018 également réservée à des fonds d'investissement gérés par NextStage AM. Ces opérations consolident les fonds nécessaires pour accompagner la commercialisation de la nouvelle gamme de produits connectés.

### **Cadre juridique de l'opération – Nature de l'opération**

Le conseil d'administration du 12 novembre 2018 a décidé la réalisation d'une émission d'obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'actions attachés (« OCABSA ») avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offres visées au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier en vertu de la délégation qui lui a été conférée aux termes de la 11ème résolution de l'assemblée générale mixte du 20 décembre 2017. Les 999.996 OCABSA ont été intégralement souscrites par des fonds gérés par NextStage AM au titre de deux emprunts obligataires, le premier à échéance au 13 novembre 2020 et le second à échéance au 13 novembre 2021, aux conditions suivantes :

### **Caractéristiques de l'émission**

Le prix unitaire de chaque OCABSA est fixé à un (1) euro. La souscription est libérée en intégralité par le souscripteur en numéraire.

Chaque OCA bénéficie d'un intérêt nominal annuel égal à six pour cent (6 %), calculé sur le montant du nominal de l'OCA et d'une prime de non conversion égale à quatre pour cent (4%) l'an.

Les OCA sont émises pour une durée expirant le 13 novembre 2020 pour ce qui concerne le premier emprunt et le 13 novembre 2021 en ce qui concerne le second emprunt (l'Echéance), sauf cas d'exigibilité anticipée.

La conversion des OCA peut intervenir, au gré de chaque titulaire d'OCA en totalité, le jour de l'Echéance, dans un délai de cinq (5) jours suivants l'envoi de la demande de conversion. La conversion interviendra sur la base de trois (3) actions ordinaires de la Société pour une (1) OCA. Leur libération interviendra par voie de compensation avec les créances obligataires correspondantes, lesquelles deviendront, de ce seul fait, exigibles.

La Société pourra procéder à tout moment, à son gré, au plus tard à l'Echéance ou par anticipation, au remboursement de tout ou partie des OCA par tranche minimum de 20% du montant total de l'Emprunt Obligataire, sans que ce remboursement anticipé n'entraîne de pénalité à la charge de la Société. Le remboursement interviendra au prix unitaire des OCA, soit un (1) euro chacune, augmenté des intérêts courus et de la prime de non-conversion. Les OCA remboursées par anticipation seront annulées.



A chaque OCA est attaché un (1) BSA. Les BSA sont des bons de souscriptions d'actions, émis conformément aux dispositions des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce.

Deux BSA donneront à son titulaire le droit de souscrire à une (1) action ordinaire, au prix de souscription de cinquante centimes d'euros (0,50€) par action ordinaire.

Les BSA seront détachables des OCA au gré du Souscripteur et transmissibles librement. Leur transfert résultera de l'inscription des titres au compte-titre de l'acquéreur ; tout transfert de BSA emportera de plein droit adhésion du bénéficiaire à toutes les conditions de l'émission et cession de tous les droits attachés à chaque BSA.

La valeur de chaque BSA sera fixée à un centime d'euro (0,01€).

Le Souscripteur s'engage à céder à Monsieur Mathieu Lion (ou tout cadre dirigeant de son choix) un (1) BSA à un prix d'un centime d'euro (0,01€) pour chaque BSA exercé.

Les BSA pourront être exercés à tout moment par le Souscripteur jusqu'à leur date respective d'échéance. A défaut, les BSA deviendront nuls et caducs de plein droit.

### Dilution potentielle

La conversion des OCA représente une dilution potentielle maximale de 2.999.988 actions soit 15,28% du capital et 12,80% des droits de vote.

L'exercice des BSA représenterait une dilution potentielle supplémentaire de 4,11% du capital et de 3,57% des droits de vote.

### Conseil de la Société – Listing Sponsor



**A propos de MASTRAD ([www.mastrad-paris.fr](http://www.mastrad-paris.fr))** Créé en 1994, MASTRAD dispose d'un savoir-faire reconnu dans la création, conception, fabrication en sous-traitance et distribution de produits innovants pour la cuisine avec un positionnement moyen haut de gamme. Avec plus de 400 références, MASTRAD propose une large gamme de produits alliant fonctionnalité, ergonomie, qualité, nouveaux matériaux, technique et design. En 20 ans, MASTRAD a su acquérir une solide notoriété auprès du grand public et des distributeurs tant en France qu'à l'international avec une présence dans une cinquantaine de pays.

**A propos de Nextstage AM :** NextStage AM est une plateforme qui permet la rencontre entre entrepreneurs et investisseurs. Elle donne l'accès à une classe d'actifs non cotés et peu accessibles, porteuse de croissance et de performance. Sa particularité est d'investir sans limite de temps et d'accompagner les sociétés sur le long terme afin de leur donner tous les moyens nécessaires pour qu'elles deviennent des championnes sur leur marché.



**MASTRAD est coté sur Euronext Growth à Paris**  
**Code ISIN : FR0004155687 – Mnémo : ALMAS**



### CONTACTS

**Mastrad Thibault Houelleu – Directeur général délégué** Tél. : 01 49 26 96 00 [investisseurs@mastrad.fr](mailto:investisseurs@mastrad.fr)